



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025 A 18H30
EN MAIRIE

Le 08 septembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, BURAVAND Jean-Paul Adjoints au Maire.

BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, BRISENO Laetitia, PAONE Nathalie, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AUFRERE Jacques (pouvoir donné à FROISSART Jany), ROCHE Jean-Louis (pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : FABRE Patrice,

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

II - Compte-rendu des décisions municipales prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 99/2025 - Marché pour la livraison et la fourniture de carburant - SEE Buravand

N°100/2025 - Marché pour la livraison et la fourniture de combustibles - SEE Buravand

N°101/2025 - Audit énergétique bâtiment ancienne poste - SAVEnergie

N°102/2025 - Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux de la Maison des Associations à Mme Stéphanie BOURBOUSSON – TAVERNA pour l'installation d'un magasin éphémère

N°103/2025 - Désamiantage bâtiment ancienne poste - ISOLEA

N°104/2025 - Démontage, fabrication et installation de 4 nouveaux burladaires dans les arènes municipales - société FERRONNERIE RIPERT

N°105/2025 - Réfection des peintures de l'Eglise St Joseph Chœur nef et boiseries - EURL FREDERIC BARBANTAN

N°106/2025 - Fourniture et pose de carrelage, plinthes et faïences au local chasse FRERES.

N°107/2025 - Location d'échafaudages pour l'église St Joseph - société SOPROVISE

III – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » / Marché N° 2024-04 - Approbation des avenants portant sur la modification du planning des travaux :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que :

- par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les lots 2 à 8 et 10 à 11,

- par délibération n° 146/2024 du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé de réattribuer le lot 6,

- par délibération n° 21/2025 du 03 mars 2025 le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 9.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un avenant pour chacun des lots 2 à 11 suite à la modification du planning des travaux ayant pour conséquence une modification de la date de réception des travaux et donc de la durée d'exécution du marché. Ces avenants n'ont aucune incidence financière sur les montants des lots du marché. Le détail des modifications est annexé à la présente.

II EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART

Après avoir pris connaissance des pièces du marché, et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 2 V.R.D. à l'entreprise BRAJA VESIGNE, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 – lot 3 DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE, RENOVATION ET FAÇADES à l'entreprise ROURA, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 – lot 4 CHARPENTE COUVERTURE à l'entreprise ROURA, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 5 MENUISERIES à l'entreprise MOINE MENUISERIE, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 6 CLOISONS, DOUBLAGES ET FAUX PLAFONDS à l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 5 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 – lot 7 PLOMBERIE SANITAIRE & C.V.C à l'entreprise RUBIO, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 8 ELECTRICITE CFO -CFA à l'entreprise EGELEC, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 9 REVETEMENTS DURS, SOLS ET MURS à l'entreprise BRISENO FRERES, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 10 mois et 12 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 10 SERRURERIE à l'entreprise LA FERODE, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jour.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 11 PEINTURES à l'entreprise CHATO PEINTURE, portant la date de réception des travaux au 19/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 1 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

IV – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » / Marché N° 2024-03 - Approbation des avenants portant sur la modification du planning des travaux :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que, par délibération n° 108/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les lots 2 à 7 et 9 à 10 et par délibération du 03 mars 2025 le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 8.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant pour chacun des lots 2 à 10 suite aux préconisations du maître d'œuvre pour la modification du planning des travaux ayant pour conséquence une modification de la date de réception des travaux et donc de la durée d'exécution du marché. Ces avenants n'ont aucune incidence financière sur les montants des lots du marché. Le détail des modifications est annexé à la présente.

II EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché, et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 2 V.R.D. à l'entreprise BRAJA VESIGNE, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 4 MENUISERIES INTERIEURES & EXTERIEURES à l'entreprise MOINE MENUISERIE, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 – lot 5 CLOISONS, DOUBLAGES ET FAUX PLAFONDS à l'entreprise ISOLIS, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 – lot 6 PLOMBERIE SANITAIRE & C.V.C à l'entreprise RUBIO, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 7 ELECTRICITE CFO - CFA à l'entreprise SET, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 8 REVETEMENTS DURS, SOLS ET MURS à l'entreprise BRISENO FRERES, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 10 mois et 12 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 9 SERRURERIE à l'entreprise LA FERODE, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 – lot 10 PEINTURES à l'entreprise CHATO PEINTURE, portant la date de réception des travaux au 26/02/2026

FIXE la nouvelle durée du marché à 15 mois et 8 jours.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

V - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Rapporteur : M. Gilbert BENEDETTI

M. BENEDETTI expose que l'association des jeunes sapeurs-pompiers, nouvellement créée sur la commune de Boulbon, sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour le démarrage de leurs activités.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. BENEDETTI
et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT qu'il convient d'aider l'association des jeunes sapeurs-pompiers,

VU le dossier de demande de subvention fourni,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association susmentionnée.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette aide au budget de l'exercice 2025.

VI - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Boulbon Château Passion :

Rapporteur : Mme Audrey DURBESSION

Mme DURBESSION expose que M. AUDON, trésorier de l'association Boulbon Château Passion a fait part, dans un mail adressé à la mairie le 26 juin 2025, de difficultés rencontrées en raison du manque de bénévoles au sein du bureau, ayant pour conséquence l'oubli du dépôt, dans les délais impartis, d'un dossier de demande de subvention pour l'année 2025.

M. AUDON sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 €, soit un montant identique à celui de 2024, afin de permettre à l'association de maintenir ses activités et notamment l'illumination du château.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de Mme DURBESSION
et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT qu'il convient d'aider l'association Boulbon Château Passion,

VU le dossier de demande de subvention fourni,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association susmentionnée, à la condition que l'association procède à l'illumination du château de Boulbon, de la tombée du jour à minuit, les vendredis, samedis et dimanches, les jours fériés et veilles de jours fériés ainsi que de la tombée du jour à deux heures du matin pendant les jours de fêtes du village.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette aide au budget de l'exercice 2025.

VII - Octroi d'une contribution à l'Association des Maires de l'Aude visant à soutenir les communes audioises impactées l'incendie des Corbières :

Rapporteur : M. Jean-Paul BURAVAND

M. BURAVAND rapporte qu'un incendie, s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude et d'une intensité exceptionnelle, a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audioises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BOULBON tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audioises impactées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. BURAVAND Jean-Paul
et en avoir délibéré,
A l'unanimité

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
CONSIDERANT qu'il convient soutenir les communes audioises impactées,

DECIDE d'octroyer une contribution de 1500 € à l'Association des Maires de l'Aude, Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard, CS 60050, 11890 CARCASSONNE CEDEX,
AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette contribution au budget de l'exercice 2025.

VIII - Demande de subvention 2026 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de réfection de l'église St Joseph dont la rénovation de l'éclairage et la rénovation du système de sonorisation :

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de réfection de l'église St Joseph dont la rénovation de l'éclairage et la rénovation du système de sonorisation.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. BECCIU,

et en avoir délibéré,
A l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux,
DECIDE de les réaliser,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de réfection de l'église St Joseph dont la rénovation de l'éclairage et la rénovation du système de sonorisation, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2026,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

IX - Indemnité forfaitaire annuelle pour confection de documents budgétaires, au comptable du trésor, Responsable du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard :

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État,

VU l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU le rattachement à compter du 01.09.2023 de la Commune de Boulbon au Service de Gestion Comptable de CHÂTEAURENARD,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de M. BECCIU,
et en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCORDE au titre de l'année 2025 à Madame Pascale MAZZOCCHI, Responsable du Service de Gestion Comptable de CHÂTEAURENARD, l'indemnité forfaitaire annuelle de confection à hauteur de 45,73 € brut par budget, pour les budgets suivants :

- Commune de Boulbon : 45,73 €
 - Commune de Boulbon Caveaux : 45,73 €
- Montant de l'indemnité 2025 allouée : 91.46 €
- Montant à mandater : 82.74 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles au règlement de cette indemnité.

X - Location des arènes municipales : approbation de la convention de mise à disposition et du règlement :

Rapporteur : Mme Anne-Laure DEFIANAS

Mme DEFIANAS expose au conseil municipal que la Commune de BOULBON a fait d'importants travaux pour mettre en conformité les arènes municipales, qui comprennent maintenant 550 places dont 290 assises, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, une tribune, une présidence, une infirmerie, des vestiaires et un toril.

L'ensemble de ces équipements a été mis à disposition à titre gracieux, au CLUB TAURIN BOULBONNAIS, à l'occasion de compétitions, courses, entraînements ou autres manifestations, mais il reste la propriété de la Commune de Boulbon qui se réserve le droit d'en modifier l'affectation et de le louer pour des événements ponctuels, en accord avec le Club Taurin Boulbonnais et son planning de manifestations taurines.

Pour finaliser la location des arènes municipales, il convient d'établir un modèle de convention de mise à disposition à titre onéreux, ainsi qu'un règlement de location.

Ces documents ont pour objet :

- De déterminer quels types d'utilisateurs et d'utilisations sont autorisés sur le site des arènes

- De déterminer les conditions d'exploitation du site par le preneur qui demeurera seul responsable et seul organisateur de l'évènement ;

- De fixer les conditions d'utilisation du site, notamment en matière de sécurité ;

- De régler le régime des responsabilités, en cas de sinistre éventuel ;

- De fixer les conditions d'entretien et de remise en état des lieux.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de Mme DEFIANAS

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier
et en avoir délibéré

A l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir proposer le site des arènes municipales à la location,

DECIDE d'approuver le projet de règlement de location des arènes municipales,

DECIDE d'approuver le projet de modèle de convention de mise à disposition des arènes municipales,

DECIDE que l'encaissement des locations se fera sur la régie spectacles,

AUTORISE la mise à disposition à titre onéreux des arènes municipales conformément au règlement approuvé ce jour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires ainsi que tout document se rapportant à la location des arènes.

XI - Approbation de la convention de partenariat pour l'animation d'une aire terrestre éducative avec L'ONF – Office National des Forêts, l'école élémentaire des Saules et l'association Arts de vivre :

Rapporteur : Mme Alexandra SOLINAS

Mme SOLINAS expose au Conseil Municipal que les enfants de l'école élémentaire des Saules ont fait part dans un courrier adressé au maire par mail le 12 mars 2025 de leur souhait d'obtenir le label « Aire Terrestre Educative » (ATE) proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

A travers ce projet de création de l'ATE, les élèves souhaitent :

- Acquérir plus de connaissances sur la Montagnette et notre patrimoine, passé et présent
- Rencontrer des professionnels et des porteurs de savoir connaissant la Montagnette
- Proposer des actions de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.

Une Aire Terrestre Éducative - ATE, selon le référentiel de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), est une zone terrestre qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent pédagogique. Cette démarche d'écocitoyenneté est basée sur la gestion participative du site choisi.

La bonne conduite d'une ATE demande un partenariat étroit entre l'établissement – l'enseignant, un animateur - référent pédagogique, et la Commune.

Sur le territoire incluant la Montagnette, Arts de Vivre, spécialiste en sciences de l'environnement et sur le développement durable, promeut ce dispositif ambitieux et aide à la création et l'animation de ces ATE en lien avec les partenaires précités, en partenariat avec l'ARBE / OFB qui en assure le financement.

II EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

Après avoir ouï l'exposé de Mme SOLINAS
et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat avec L'ONF – Office National des Forêts, l'école élémentaire des Saules et l'association Arts de vivre, dont le projet est joint en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

XII - Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Présidente du Conseil Départemental relatif à la création 'un Ordre National du Mérite pour les jeunes de 11 à 17 ans. Elle nous demande de désigner un postulant boulbonnais.

Monsieur le Maire fait un point sur les logements en cours de création. Nous avons aujourd'hui 25 demandes.

Il s'agit maintenant de créer un retro planning intégrant les différentes étapes et critères d'attribution. Le début des locations pourraient intervenir après la réception finale des travaux prévue fin février 2026

Monsieur le Maire nous informe que le Conseil Départemental a choisi Boulbon pour réaliser la plantation de 200 arbres. La commission embellissement est chargée de choisir parmi un panel d'essences les arbres qui seront ainsi gracieusement plantés avenue de la montagnette entre les 2 rond points, ainsi que sur la départementale à proximité de la zone du colombier.

Il nous fait part d'une demande d'installation sur les bords du Rhône d'une péniche composée de 6 chambres d'hôtes.

Considérant qu'aucun ouvrage n'est prévu pour l'accueil (eau, électricité, assainissement, amarrage, ponton,etc..) qu'il existe à ARAMON, à VALLABREGUES des relais fluviaux , le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Monsieur le Maire nous relate une rencontre avec les dirigeants de la société Bronzo Perasso. Une rencontre est prévue avec la DREAL prochainement.

D'autre part, un courrier du 25 juillet émanant d'un collectif des Cantarelles fait état des nuisances sonores, mais aussi de potentiels risques pouvant porter atteinte à la sécurité des biens en cas d'incendie lors des représentations du festival. M. le Maire précise que la carrière dispose d'une autorisation ZAPEF (zone d'accès prioritaire en forêts et que toutes les mesures réglementaires sont prises et vérifiées par les autorités en charge) de ce dossier.

Toutes les mesures réglementaires sont prises et vérifiées constamment par les autorités en charge. D'autre part, des travaux ont été réalisés dans la continuité de ceux de l'an dernier visant à réduire les nuisances et les risques incendies pour la carrière et le quartier des Cantarelles environnant.

Cette année, ce sont 11 représentations qui ont eu lieu dans cet espace « carrière des bruns », avec des retombées importantes pour le village (commerces, hébergements et emplois).

Ce courrier, fait état également de son opposition à la création d'un potentiel site culturel (théâtre de verdure) en cours de réflexion.

Les membres du conseil municipal dans leur unanimité relativisent les doléances contenues dans ce courrier, considérant que des nuisances existent dans tout le village, et tout au long de l'année (notamment en centre-ville) sans qu'aucun boulbonnais ne s'en plaigne de cette façon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H45

Vu, le secrétaire de séance

M. Jany FROISSART



Le Maire :

Jérémie BECCIU

